

NON AU REMBOURSEMENT DE L'AIDE SOCIALE

L'AIDE SOCIALE EST UN DROIT LE RECOURS À L'AIDE SOCIALE EST UNE ÉPREUVE LE
REMBOURSEMENT
EST UN FREIN
À L'AUTONOMIE
FINANCIÈRE

Le recours à l'aide sociale, bien qu'un droit, est un moment très difficile pour les ayants droit. Ce processus demande de l'empathie et de l'écoute. Les préjugés et stéréotypes dans notre société créent une stigmatisation des bénéficiaires, les poussant parfois à renoncer à ce droit par peur ou par honte.

Exiger un remboursement détourne les ressources limitées de ces personnes vers le paiement de dettes plutôt que vers la reconstruction de leur vie. Il s'agit de considérer le caractère exceptionnel des circonstances qui mènent à l'aide sociale et d'envisager le non-remboursement de la dette sociale comme une mesure humaine et pragmatique. De plus, le risque de dissuasion des personnes nécessiteuses de demander de l'aide par crainte des conséquences financières futures est bien réel.

Le Collectif Dignité - Fribourg, fort de l'expérience sur le terrain des 84 associations qui le composent, soutient la suppression du remboursement de l'aide sociale, sauf dans des cas spécifiques tels que les avances sur prestations, les versements erronés, les ventes de biens ou l'acquisition soudaine de fortune.

Collectif Dignité Fribourg